



[www.afc-melun.org](http://www.afc-melun.org)  
[contact@afc-melun.org](mailto:contact@afc-melun.org)

## Questionnaire à l'attention de la liste « Bien Vivre à Melun »

### Petite enfance / Enfance

- Dans votre programme vous évoquez « Développer les modes de garde » et notamment compléter l'offre de haltes-garderies, c'est une mesure que nous soutenons car alors que la crèche Les Oursons (centre-ville) ne propose plus d'accueil en halte-garderie, la seule possibilité d'accueil en halte-garderie se trouve actuellement à l'Almont.

*Comptez-vous rouvrir une halte garderie en centre-ville (ce qui aurait en outre un impact bénéfique pour les commerces) et comment souhaitez vous organiser la répartition géographique des crèches et haltes-garderies ?*

*Oui, non comptons ouvrir une halte garderie au centre ville. Nous veillerons, en effet ,à la répartition équitable des possibilités d'accueil sur la ville en nous appuyant sur les consultations et demandes des familles concernées.*

*Nous développerons d'ailleurs des dispositifs de types écologiques et solidaires comme pour les autres modes de garde dont des mini- crèches.*

- *Quelles conditions d'accès à une place en crèche pour les familles dont les parents ne travaillent pas tous les deux ?*

*Quel accès à une place en crèche pour les personnes non domiciliées à Melun mais y travaillant (par exemple, les commerçants de Melun) ?*

*Notre programme de développement des mini-crèches et de deux MAM visera à répondre à ces demandes, car pour nous que l'un des 2 parents ne travaille pas, ne justifie pas qu'un enfant n'a pas de place en accueil collectif ; de même que si les parents n'habitent pas mais travaillent à Melun le cas sera aussi pris en compte. Un nombre de berceaux « occasionnels » seront à la disposition des parents n'ayant pas besoin d'un accueil sur la durée de la semaine, ni de l'année. Ces principes se retrouvent dans les éléments et l'éthique du programme que nous vous transmettons ci-dessous.*

*Selon les Extraits p 29 du programme BVAM : réserver des berceaux aux parents en recherche active d'emploi (inscrits à Pôle Emploi) et/ou ayant des besoins de temps personnels et*

**Extrait p 32 du programme BVAM : Possibilité de garde**

*La lutte pour la justice sociale commence dès la naissance. Il est intolérable que des familles soient laissées sans solution de garde pour leur enfant de 0 à 3 ans. C'est une question d'égalité sociale et d'égalité femme-homme. Le manque de places est chronique. Aujourd'hui, cela représente environ 300 places. C'est beaucoup trop. Les parents sans solution de garde sont enjointes à se débrouiller et vivent souvent très mal cette recherche, dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de leurs espérances.*

*Nous répondrons donc à ce problème en diversifiant l'offre de crèche et de garde proposée aux parents et en encourageant l'initiative dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).*

- Vous évoquez l'état vétuste des écoles, sachez qu'une grande partie des locaux des crèches étaient dans un état assez dégradé, pouvant même causer des problèmes pour la sécurité des enfants accueillis.

*Quel est l'état des lieux d'avancement des travaux de rénovation ? Quels sont vos projets prioritaires de rénovation ?*

*Nous sommes conscients de la vétusté de l'ensemble des bâtiments municipaux : écoles, crèches, et de la non-conformité de mises aux normes PCR, particulièrement concernant la crèche Les dauphins, mais sans exclusivité de prise en charge. ... Les états généraux des infrastructures enfance et petite enfance, -écoles, crèches, haltes garderies, etc.- auront pour objectif de lister les besoins et de planifier leurs rénovations en fonction des priorités. Les bâtiments recevant les enfants seront en premières lignes de notre prise en compte.*

- Vous évoquez la mise en œuvre d'un Projet Éducatif Territorial.  
*Comment comptez-vous élaborer ce projet éducatif ? De quelle manière les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, seront-ils consultés et informés après sa mise en place ?*

Nous allons effectivement mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEDT) conçu en collaboration avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations à vocation éducative et les centres sociaux. Ce projet éducatif que nous portons implique de définir les axes prioritaires d'une éducation qui remet l'enfant au centre des préoccupations de la ville.

**Ainsi selon l'Extrait p 6 du programme BVAM : créer un nouveau Projet Éducatif Local en phase avec le projet de ville écologique et solidaire que nous portons**

*Et plus largement l'Extrait p 30 du programme BVAM : Pour ce qui concerne la formation professionnelle, BVAM s'engage à soutenir et favoriser, en liaison avec le Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et les organisations d'employeurs (qui gèrent l'apprentissage et les CFA), l'implantation sur la commune d'Unités de Formation pour Apprentis (UFA) dans tous les domaines nécessaires à la mise en œuvre du projet politique que nous portons :*

- de l'agriculture maraîchère et biologique
- de la transition énergétique
- de la gestion des déchets
- de l'industrie innovante
- et des métiers du fleuve et de la forêt

- Actuellement, les enfants scolarisés dans certaines écoles publiques sont emmenés en car sur le lieu de restauration scolaire. Vous évoquez la création d'une cuisine municipale.

*Quelle solution préconisez-vous pour améliorer l'organisation de la restauration scolaire et rendre le temps du déjeuner moins fatigant/ plus agréable pour les enfants ? (création de*

*nouveaux lieux de restauration scolaire, livraison de repas...)*

Nous avons particulièrement travaillé ce point capital.

***Cela se retrouve dans Extrait p 38 du programme BVAM : viser une meilleure organisation du temps périscolaire : former le personnel municipal qui encadre les enfants (bien-être des enfants) pour en faire un vrai temps de vivre ensemble et d'éducation.***

En effet, il nous semble des plus importants que dans chaque école, autour de la cantine, se construise un projet pédagogique et dans l'idéal il faudra tendre à ce que la cantine dans chaque école puisse être au plus prêt des besoins des enfants.

En l'état nous avons déjà besoin d'une cuisine centrale, à moins de penser à une re-répartition des écoles, avec des nouveaux lieux par exemple à Gatelliet et à Lecourbe. Nous sommes globalement pour des écoles à taille humaine et qui ont sur place tous les services dont la cantine.

Voici les bases du projet dont l'extrait p 17 du programme BVAM : Pour une régie municipale des cantines scolaires.

*Nous n'avons cessé de condamner le choix idéologique fait par la municipalité de privatiser la gestion des cantines scolaires et de confier depuis 2012 la délégation de service public à un grand groupe de l'industrie de la restauration collective « Élior Restauration ». Les associations de parents d'élèves dénoncent la mauvaise qualité des repas servis et les conditions dans lesquelles ces repas sont préparés (entre 2 et 3 jours à l'avance), acheminés sur des longues distances puis réchauffés sur place. Comme nous le prédisions également, le contrôle de la mairie sur son délégataire est parfaitement insuffisant et sans l'intervention répétée de ces mêmes associations et notre propre mobilisation il aurait probablement été nul. De plus, si la fourchette des prix a été élargie, la création de tranches supplémentaires a surtout permis à Élior d'accroître la rentabilité du service en augmentant le prix payé par de nombreuses familles melunaises. Ce qui prouve encore une fois l'hypocrisie des politiques menées par l'équipe en place aujourd'hui.*

*BVAM s'engage à :*

- *remettre en cause le contrat de délégation de service public (DSP) pour les cantines scolaires qui nous lie à la société « ELIOR Restauration » et construire une régie municipale de la restauration collective à Melun*
- *assigner à cette régie municipale des objectifs annexes qui participent à un projet éducatif global : éveil et apprentissage du goût, sensibilisation à la cuisine, au bien manger et à la santé*
- *passer progressivement la restauration scolaire à une alimentation 100 % bio (produits sans pesticide et engrais chimique), en privilégiant une fourniture d'aliments locaux, qui se fera en partie avec la mise en place de jardins municipaux (voir programme agriculture)*
- *proposer une alternative végétarienne tous les jours aux plats avec viande, et un plat végétarien unique une fois par semaine*

## **Urbanisme / Voirie**

- Les familles melunaises manquent d'espaces verts et de parcs avec des jeux pour enfants.  
*Comment proposez-vous de répondre à cette demande ?*

***Extrait p 44-45 du programme BVAM : Pour que les enfants s'épanouissent à Melun***

*La ville de Melun est jeune, c'est une force de vitalité. Pourtant, il reste beaucoup à faire pour que cette jeunesse trouve à s'exprimer et à s'épanouir. Les espaces dédiés font défaut, et lorsqu'il y en a, ils sont peu accessibles. Les aires et les parcs sont minuscules, les toboggans et les installations*

sont très usées par endroits (par exemple, l'aire de jeux du parc de la mairie est dans un état d'entretien qui laisse à désirer). Il en résulte que les parents se rendent à l'extérieur de Melun, dans les villes voisines où des équipements de qualité sont accessibles, ou dans des parcs de jeux payants situés dans des entrepôts reconvertis. C'est un comble pour une ville-préfecture, la plus peuplée de l'agglomération.

Pour que les petit.e.s Melunais.es s'épanouissent, BVAM s'engage à :

- créer des aires de jeux pour les enfants, sécurisées et dûment équipées. Ces espaces seront aussi des espaces d'échanges, de rencontres et de convivialité pour les adultes qui les accompagnent. Ils pourront encore constituer des lieux de quiétude, de repli pendant les épisodes caniculaires, grâce à des jeux d'eau et brumisateurs pour toutes et tous
- en complément, oeuvrer à la mise en partage du parc préfectoral pour tou.te.s les habitant.es : méconnu de la plupart d'entre nous en dehors des journées du patrimoine, véritable poumon vert dans la ville, le parc de la préfecture est un magnifique espace vert hélas fermé. Nous souhaitons son ouverture à l'image des jardins du Sénat, connus sous le nom de jardins du Luxembourg
- installer un service municipal de ludothèques. Il existe une ludothèque à Vaux-le-Pénil. Les parents d'enfants melunais peuvent y accéder, car c'est un équipement communautaire. En revanche, rien n'empêche que la ville de Melun s'équipe d'une ludothèque, incluant des jeux à emprunter. Elle pourrait être installée dans plusieurs endroits de la ville : à l'Espace Saint-Jean, à l'Astrolabe, à la Boussole ou aux futurs Entrepôts Vendrand
- aménager des espaces récréatifs en bord de Seine. Délaissés depuis trop longtemps, les berges pourraient accueillir des activités ludiques et divertissantes, des espaces de jeux pour enfants, toutes tranches d'âges confondus, et évidemment sécurisés.

- Les trottoirs sont à beaucoup d'endroits très étroits et peu praticables (en pente, avec des nids de poule...) pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, sans compter la propreté qui laisse à désirer, y compris à proximité des écoles et dans des lieux de passage important.

Vous évoquez votre volonté de rendre la ville plus accessible pour les personnes à mobilité réduite.

*Concrètement, que proposez-vous pour rendre notre ville plus pratique et accessible à tous ?*

Nous sommes totalement conscients en tant qu'utilisateurs du problème criant que les trottoirs représentent à Melun pour les poussettes, les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite, bref pour tous les melunais.

Voici ce à quoi nous engage notre programme.

### ***Extrait p25-26 du programme BVAM : Pour une ville qui intègre pleinement les personnes en situation de handicap***

*Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bien vivre dans Melun, accéder à tous les services offerts à la population, s'épanouir et s'émanciper. Leur existence est néanmoins rendue difficile par certains aspects, notamment les personnes en situation de handicap moteur, dont les déplacements dans la ville sont compliqués par des trottoirs publics souvent en mauvais état, sans même évoquer les infractions à la loi sur l'accessibilité de certains équipements, à commencer par la gare de Melun. C'est intolérable et il convient de remédier à ces situations.*

BVAM s'engage à :

- *créer un observatoire du handicap qui contribue à la mise en oeuvre d'une politique municipale dynamique et aide à la réponse aux difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap. Il est indispensable que les lieux publics (administrations, écoles, jardins, voirie, espaces récréatifs) dans la ville et les services publics municipaux leur soient accessibles. Associer à cette structure des entreprises socialement utiles, impliquées en tant qu'elles savent faire de la diversité des populations un atout et qu'elles mènent une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap. L'observatoire du handicap aura également pour mission de soutenir les acteurs sociaux qui travaillent contre l'isolement des personnes en situation de handicap en leur apportant un soutien logistique et matériel*
- *mettre en place une « commission extra-municipale des mobilités actives et de l'accessibilité » qui associe usager·e·s, élu·e·s et agent·e·s*
- *veiller à l'encouragement de l'embauche de personne en situation de handicap, notamment dans l'administration de la ville, et aussi à veiller au respect des obligations légales des entreprises en la matière, comme condition préalable à l'attribution d'un marché public.*
- *recruter sur la durée du mandat 6 % d'apprenti·e·s en situation de handicap, en cohérence avec le deuxième engagement de la cinquième Conférence nationale du handicap de 2020, et le réaliser en sollicitant l'aide de la CAMVS et de l'Etat*
- *imaginer et mettre en oeuvre, en liaison avec les différents acteurs institutionnels et associatifs, des lieux d'habitat accompagnés qui permettent aux adultes en situation de handicap de vivre dans les conditions d'autonomie qu'ils peuvent assumer et permettre, quand c'est possible, leur intégration dans des habitats groupés*
- *permettre à tous les jeunes enfants en situation de handicap d'accéder aux activités périscolaires dans les meilleures conditions possibles*

*veiller à tenir compte des personnes mal-voyantes et des malentendantes, dans sa communication ou lors des événements qu'elle organise, en prévoyant les équipements et/ou traducteurs nécessaires. A cet égard, elle étudiera la possibilité de mettre en œuvre le la déclaration d'accessibilité et le schéma pluriannuel de mise en accessibilité des services de communication au public en ligne, prévus par l'article 47 de la loi du 11 février 2005. Elle n'organisera aucun événement dans des lieux qui ne seraient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle étendra le registre d'accessibilité obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP) à tous les bâtiments municipaux.*

De plus, nous avons entamé un partenariat avec l'APF France Handicap avec qui nous avons signé une charte mais surtout établi un lien. Ce premier contact fût riche en conseils et le suivi proposé nous permettra d'avancer dans notre volonté de rendre Melun accessible à tous.

- Nous avons ainsi la volonté de former le personnel communal à l'accueil des personnes en situation de handicap et cela en partenariat avec des associations spécialisées dans le domaine.
- Nous souhaitons aussi permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux activités sportives et culturelles.
- Nous créerons des centres municipaux de santé pour permettre l'accès aux soins et à la prévention.
- Enfin, nous avons déjà organisé nos premiers ateliers de soutien à la parentalité, dont le premier sur le thème « le handicap et l'enfant » prévu le jeudi 23 avril 2020 à 20h à l'Espace St Jean et malheureusement annulé à cause des conditions sanitaires.

La question des trottoirs fait donc partie de la réflexion systémique des infrastructures de circulation et d'accessibilité de notre ville de Melun. .

## **Affichage**

- Nous avons déjà remarqué des contenus inappropriés pour les enfants, à proximité immédiate d'écoles primaires et nous vous demandons, si vous êtes élus, une vigilance particulière sur ce sujet.

Madame Bénédicte Monville, elle –même s’en est déjà émue lors de conseils municipaux, forcée comme d’autres de voir en proximité des écoles et à la vue des enfants, en l’occurrence les siens, des images publicitaires dégradantes qui humilient les personnes.

Actuellement le règlement local de publicité (RLP) ne contient rien sur le contenu des affichages .Nous modifierons donc le RLP de manière à intégrer la législation de la publicité quant à sa place dans l’espace , mais bien entend également sur le contenu à orienter vers ce qui acceptable pour des regards de tous âges.

Nous souhaitons redonner à la mairie de Melun sa mission première, celle de rendre service aux habitants, d’être disponible et réactive.

Nous pensons mettre en place un numéro dédié aux habitants permettant de signaler tout problème constaté dans la ville. Un suivi avec date d’appel, motif et traitement, sera le gage d’un suivi réactif et de qualité.

## **Articulation vie familiale et vie professionnelle**

- De nombreux habitants de Melun ont un temps de transport important jusqu'à leur lieu de travail et peuvent être sévèrement impactés par les grèves dans les transports.  
*Seriez-vous prêts à mettre en place un centre de télétravail pour faciliter l'articulation vie familiale et vie professionnelle ?*

La question des transports est cruciale et doit se penser avec des modalités écologiques ; le problème des transports c’est qu’ils n’ont pas suivi l’évolution de la population et que les pouvoirs politiques locaux n’ont pas pesés suffisamment dans les décisions, alors qu’il y a un pouvoir comme le montrent des acquis obtenus pour les gares de communes avoisinantes.

Pour un autre angle de réponse, l’ensemble du programme que nous présentons vise à augmenter la circularité de l’économie, donc de relocaliser et de proposer des créations pérennes, donc dans cette optique la distance lieu de vie familiale et travail doit être réduite. C’est un objectif politique majeur.

Cette demande appartient à la dynamique de l’économie circulaire, sociale et solidaire.

***Extrait p 29 du programme BVAM : installer des espaces de coworking ou tiers lieux, dans les locaux dédiés aux antennes de la MEI-MVS .***

Effectivement nous prévoyons au minimum deux lieux de co-working, un vers la gare et un au nord. Ces tiers lieux permettent également de briser l’isolement que le télétravail peut induire et en même temps sont vecteurs de dynamiques, de nouvelles créations et innovations.

**Merci pour vos réponses.**

**Nous serons heureux d’écouter vos propositions et d’échanger avec vous !**

**Merci à vous, nous aussi 😊**

**Contactez-nous par téléphone : 06 09 28 53 41  
ou par mail : [bienvivreamelun@gmail.com](mailto:bienvivreamelun@gmail.com)**